DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

Notre-Dame-du-Bec

SEINE – MARITIME

Risques Naturels et Technologiques

IMPORTANT : Conserver soigneusement ce document

Le mot du Maire

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à NOTRE DAME DU BEC : Inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,

Pascal CORNU

La commune de NOTRE-DAME-DU-BEC est exposée à :

- 2 risques naturels
- 1 risque technologique

Inondation

Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

Transport de matières dangereuses

Les risques majeurs en Seine-Maritime

inondation

marnière

falaise

industriel

nucléaire

transport de matières dangereuses

Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux. Il peut être :

➢ Naturel :	➢ Technologique :
- Inondation (ruissellement, crues) - Mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines …) - Tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt … - Séisme, éruption volcanique	- Industrie - Nucléaire - Transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.

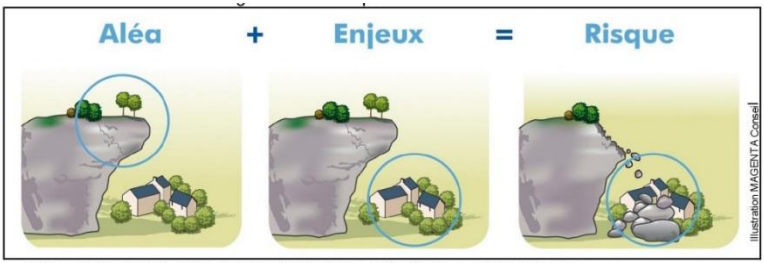

Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux
Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que **« les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »**. Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Plan communal de sauvegarde

Le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (PCS), élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. **La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le Préfet.**

Les Risques dans votre commune

Le risque inondation

Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par:

- Les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- Le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- La remontée d'une nappe phréatique
- La stagnation des eaux pluviales
- L'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement
- La tempête littorale entraînant une submersion par la mer

Les principales consignes de sécurité du risque inondation

abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations

coupez le gaz et l'électricité

montez à pied dans les étages

écoutez la radio

n'allez pas chercher vos enfants à l'école

libérez les lignes pour les secours

Situations du risque à NOTRE DAME DU BEC

- Les risques d'inondation sont dus aux crues de la lézarde, ainsi qu'à des phénomènes de remontées de nappe phréatique et de ruissellements provenant des plaines agricoles, à la suite de fortes précipitations.
- En novembre 2000, des pluies abondantes se sont abattues sur la commune, provoquant des inondations dans le centre-bourg et sur la voie communale n°2
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les évènements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
02/12/1992	23/06/1993	Inondations et coulées de boue
17/01/1995	06/02/1995	Inondations et coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'actions des vagues
01/09/2003	26/06/2003	Inondations et coulées de boue

Prévention du risque

- Un **P**lan de **P**révention du **R**isque **I**nondation (PPRI) sur le bassin versant de la Lézarde a été prescrit le 26 juin2003. Ce document règlemente l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- La Communauté Urbaine Le Havre-Seine-Métropole (LHSM) réalise des travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Lézarde.
- Des repères de crues sont progressivement mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements d'après un schéma directeur de prévision des crues. Ils indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et doivent être visibles depuis la voie publique.

La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de vigilance sont les suivantes :

Pas de vigilance particulière

Situation normale pour la saison (exemple : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.

Soyer très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Les Risques dans votre commune

Le risque mouvement de terrain

Définition du risque

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- Des glissements de terrain sur des versants instables.
- Des écroulements en masse et chutes de de blocs.
- Des affaissements et effondrements de cavités souterraines.

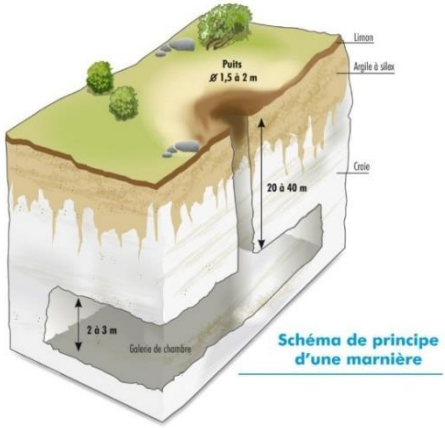

Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavité souterraines naturelles (carrières, marnières, …).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines

évacuez l'habitation si elle est menacée

éloignez-vous de la zone instable

Situation de risque à NOTRE DAME DU BEC

- La mairie a signalé trois indices de cavités souterraines lors de l'enquête préfectorale de 1995 puis deux autres indices en avril 2011.

- Une étude réalisée en septembre 2004 a permis de supprimer un indice de cavité souterraine localisé au hameau de le sente

- Par ailleurs, dans le fichier de déclarations d'ouvertures des cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1935 classés aux archives départementales, une ouverture de carrière est recensée, mais elle n'est pas localisée.

Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- La consolidation des terrains ou des constructions.
- Le rebouchage de la cavité.

- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.

- L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.

- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.

Les Risques dans votre commune

Le risque transport de matière dangereuses

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citerne, conteneurs, canalisations, colis …). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD

abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations | fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur | **écoutez la radio** | n'allez pas chercher vos enfants à l'école | ne fumez-pas | libérez les lignes pour les secours

Situation du risque à NOTRE DAME DU BEC

La commune est concernée par :

- Le transport routier : le principal axe routier concerné est la route départementale n°32

Prévention

Une règlementation rigoureuse portant sur :

- La formation des personnels de conduite,
- La construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
- L'identification et la signalisation de produits dangereux transportés : code de danger, code d'accident.

Des plans de secours sont élaborés par des services de l'Etat et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services de l'Etat par le s services municipaux ou les services de l'Etat par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel …).

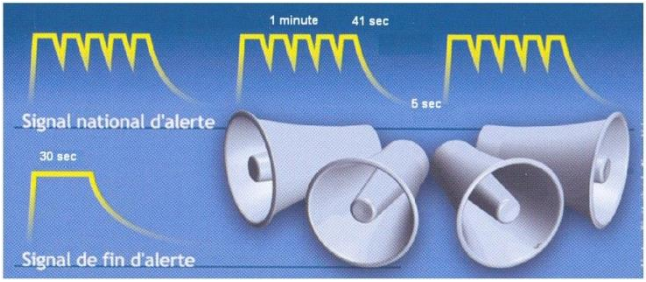

Des essais des sirènes communales et des sirènes d'entreprises sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à 12h00.

<u>Les principaux symboles de danger apposés sur les véhicules transportant des matières dangereuses :</u>

Consignes de sécurité communes à tous les risques

1/ Abritez vous
2/ Ecoutez la radio
3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

France Bleu Haute Normandie 95.1 FM
France Inter : 88.9 FM
Résonance : 98.9 FM

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

NOTRE DAME DU BEC

Risques :
Inondations
Mouvement de terrain
Transport de Matières Dangereuses

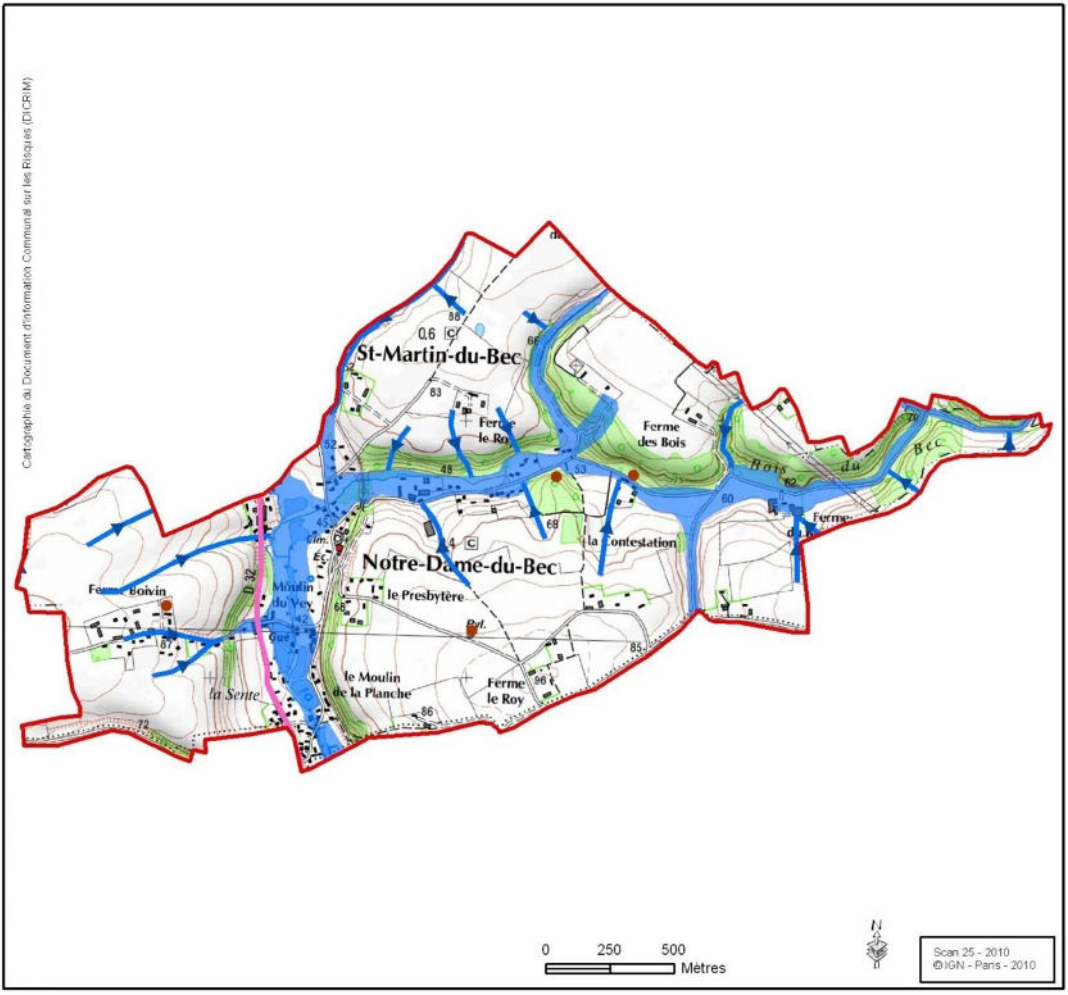

- inondations
- ruissellements
- indices de cavités souterraines*
- tmd routier

*(inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en avril 2011,
en fonction des connaissances et des documents de référence.

Préfecture de la Seine-Maritime
Cartographie - SIRACED-PC
avril 2011